Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231116-2023dec0143-CC
Reçu le 21/11/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-143

Création de deux terrains synthétiques et opérations annexes
Complexe sportif du Bois Jauni et Stade Charles Ardoux

Lot n° 2 – Eclairage
Inéo Réseaux Centre Atlantique

Avenants n° 1 et n° 2

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la décision municipale n° 23-028 en date du 10 février 2023, portant attribution notamment du lot n° 2 du marché de création de deux terrains synthétiques et opérations annexes à la société Inéo Atlantique,

VU la notification du marché à Inéo en date du 6 mars 2023,

VU la décision municipale n° 23-092 en date du 19 juillet 2023, portant validation d'un avenant de transfert de la société Inéo Atlantique vers la société Inéo Réseaux Centre Atlantique,

VU les devis référencés ITLG1-2023-198 et AERG1-2023-126-YR de la société Inéo pour des travaux en plus et moins-value sur les sites complexe sportif du Bois Jauni et stade Charles Ardoux,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser les travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage et les optimisations du marché,

DÉCIDE

Article 1 : d'établir des avenants n° 1 et 2 avec la société Inéo Réseaux Centre Atlantique au lot n° 2 du marché de création de deux terrains synthétiques et opérations annexes, afin d'ajuster les montants des DPGF (décompositions du prix global et forfaitaire) pour les sites complexe sportif du Bois Jauni et stade Charles Ardoux.
L'avenant n° 1 concerne le site complexe sportif du Bois Jauni et conduit à une plus-value d'un montant de 6 389,50 € ht de la tranche ferme.
L'avenant n° 2 concerne le stade Charles Ardoux et conduit à une plus-value d'un montant de 6 807,24 € ht de la tranche optionnelle.
Le montant cumulé des deux avenants représente 6.84 % du montant du marché initial.

Les montants du lot n° 2 du marché sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Montant initial du marché Tranche ferme	118 670,45 € ht
Montant initial du marché Tranche optionnelle « nouveau système d'éclairage sur le terrain d'honneur Charles Ardoux »	74 127,98 € ht
Avenant 1 TF Bois Jauni	6 389,50 € ht
Avenant 2 TO Charles Ardoux	6 807,24 € ht
Nouveau montant du marché	205 995,17 € ht
	247 194,20 € ttc

Article 2 : Les autres termes du marché restent inchangés, notamment le délai d'exécution des prestations.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 16 novembre 2023

Le Maire,
Rémy Orhon

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**

AVENANT N°1 [1]

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place du Maréchal Foch
CS 30217
44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

B - Identification du titulaire du marché public

INÉO ATLANTIQUE
7 Rue Ampère
44300 LA CHAPELLE SUR ERDRE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création de deux terrains synthétiques et opérations annexes**

Contrat : 2022111817350200

Lot 2 : Éclairage

- Date de la notification du marché public : **03/03/2023**

- Délai d'exécution des travaux en semaines calendaires contractuel : **13 semaines + 5 semaines + 2 semaines de période préparatoire**

- Délai d'exécution des travaux en semaines calendaires pour mise en cohérence avec le lot 1: **19 semaines + 2 semaines de période préparatoire**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant régularise les travaux supplémentaires demandés par la maitrise d'ouvrage et les optimisations du marché pour le complexe du Bois Jauni.

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Désignation du poste	Plus-value en € HT	Moins-value en € HT
Réalisation des massifs béton des mâts d'éclairage hauteur 16m x2	4 239.80€	
Fournitures et pose de mâts d'éclairage hauteur 16m x4	10 000€	
Réalisation des massifs béton des mâts d'éclairage hauteur 16m x1 Partie ligne 2.5 DPGF		2 119.90€
Stockage des mâts en acier galvanisé déposés par le lot n° x1 ligne 2.1 DPGF		80.39€
Repose des mâts d'éclairage en acier galvanisé mis en stock x4 ligne 2.6 DPGF		1 355.60€
Mise en conformité des ouvrages classés A3 x1 ligne 1.1 Compl. DPGF		1 156.87€
Validation de la mise en conformité des ouvrages x1 ligne 1.2 Compl DPGF		3 137.54€
Total	**14 239.80€**	**7 850.30€**

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☑ Oui

Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

☑ Non ☐ Oui

Prolongation de 14 semaines pour approvisionnement et réalisation des travaux supplémentaires et attente de la réalisation des travaux du lot 1.

	Taux de TVA	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché public	20.00%	192 798.43€	231 358.12€
Montant de l'avenant n°1	20.00%	6 389.50€	7 667.40€
Nouveau montant du marché public	**20.00%**	**199 187.93€**	**239 025.52€**

% d'écart introduit par l'avenant : 3.31%

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GALAIS REGIS	LA CHAPELLE/ERDRE	Regis GALAIS Signature numérique de Regis GALAIS Date : 2023.08.04 12:18:22 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

INEO Atlantique
Agence Réseaux Nantes

ZAC de la Gesvrine - 7 rue ampère - BP 4228
44 242 La Chapelle sur Erdre
Tél : 02.40.92.24.04
Fax : 02.28.03.08.73

INEO
UNE MARQUE DE EQUANS

Ville d'Ancenis Saint Géréon

DEVIS

A l'attention de: **Florent Caillet**

N/REF : **ITLG1-2023-198**
N° C.I **A.TLG.F3301**

La Chapelle sur Erdre, le: **22/03/2023**

OBJET

Travaux de remplacement des mâts du terrain du Bois jauni

	Désignation des ouvrages	*Unités*	*Quantités*	*Prix Unitaires*	*Prix Total*
2,5	Réalisation des massifs Béton des mâts d'éclairage hauteur 16m	Unités	2	2 119,90	4 239,80
Nouveau Prix	Fourniture et pose de mât d'éclairage hauteur 16 m	Unités	4	2 500,00	10 000,00
2,1	Moins value stockage des 2 mâts en acier galvanisé déposés par le lot N°1	Unités	-1	80,39	-80,39
2,6	Moins value repose des mâts d'éclairage en acier galvanisé mis en stock	Unités	-4	338,90	-1 355,60
	MONTANT TOTAL HORS TAXES (EUR)				**12 803,81**
	T.V.A. (20 %)				**2 560,76**
	MONTANT TOTAL T.T.C. (EUR)				**15 364,57**

Le présent devis et les conditions générales de vente figurant au verso [OU figurant en annexe du présent devis] forment un tout indissociable. L'acceptation de ce devis emporte validation sans réserve de nos conditions générales de vente.

Validité de l'offre : 2 mois
Condition de paiement : 30 jours

INEO ATLANTIQUE
Yannick Raguénès
Responsable d'Affaires

Pour : Ville d'Ancenis Saint Géréon
Bon pour Accord.....Nom du signataire.....

A.....le.....

En cas d'accord sur le présent devis, merci de nous en adresser un exemplaire signé, muni de la mention manuscrite "Bon pour accord",le lieu, la date le nom du signataire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N°2 [1]

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place du Maréchal Foch
CS 30217
44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

B - Identification du titulaire du marché public

INÉO ATLANTIQUE
7 Rue Ampère
44300 LA CHAPELLE SUR ERDRE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création de deux terrains synthétiques et opérations annexes**

Contrat : 2022111817350200

Lot 2 : Éclairage

- Date de la notification du marché public : **03/03/2023**

- Délai d'exécution des travaux en semaines calendaires contractuel : **13 semaines + 5 semaines + 2 semaines de période préparatoire**

- Délai d'exécution des travaux en semaines calendaires pour mise en cohérence avec le lot 1: **19 semaines + 2 semaines de période préparatoire**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant régularise les travaux supplémentaires demandés par la maitrise d'ouvrage et les optimisations du marché pour le complexe Charles Ardoux.

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Désignation du poste	Plus-value en € HT	Moins-value en € HT
SP1 : Réalisation d'une fouille en sur-profondeur de 2.5M comprenant surplus béton, y compris évacuation des déblais	2 172.92€	
SP4 : Réalisation d'une fouille en sur-profondeur de 4.1M comprenant location d'une aspiratrice, surplus béton et surplus déblais et mise au propre après chantier	3 320.77€	
Remise en état du chantier suite à la réintervention sur site avec remise au propre des SP1, SP2 et SP3	1 313.55€	
Total	**6 807.24€**	

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☑ Oui

- Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

☑ Non ☐ Oui

	Taux de TVA	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché public	20.00%	192 798.43€	231 358.12€
Montant de l'avenant n°1	20.00%	6 389.50€	7 667.40€
Montant de l'avenant n°2	20.00%	6 807.24€	8 168.69€
Nouveau montant du marché public	**20.00%**	**205 995.17€**	**247 194.21€**

% d'écart introduit par les avenants 1&2 : 6.84%

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RAGUENES Yannick Responsable d'affaires	La Chapelle sur Erdre	RAGUENES Yannick Signature numérique de RAGUENES Yannick Date : 2023.11.10 16:27:10 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231116-2023dec0143-CC
Reçu le 21/11/2023

INEO RESEAUX CENTRE
Agence Loire Atlantique
Centre de travaux de Nantes
ZAC de la Gesvrine - 7 rue ampère - BP 54228
44 245 La Chapelle sur Erdre Cedex
Tél : 02.40.92.24.04

INEO
UNE MARQUE DE EQUANS

Ville d'Ancenis

N/REF : AERG1-2023-126-YR

La Chapelle sur Erdre,
Le 11/09/2023

OBJET : Ré-Intervention de terrassement sur le terrain d'honneur Charles Ardoux

	Désignation des ouvrages	Unités	Quantités	Prix Unitaires	Prix Total
1	SP1: Réalisation d'une fouille en sur-profondeur de 2,50M comprenant surplus béton , y compris évacuaton des déblais.	U	1	2 172,92	**2 172,92**
2	SP4: Réalisation d'une fouille en sur-profondeur de 4,10M comprenant, location d'une aspiratrice , surplus béton et surplus déblais et mise au propre après chantier	U	1	3 320,77	**3 320,77**
3	Remise en état du chantier suite à la ré-intervention sur site avec remise au propre des SP1, SP2 et SP3	U	1	1 313,55	**1 313,55**
	Notre intervention nécessite l'accès d'un camion de type aspiratrice (dont vous trouverez les données techniques ci-joint). Pour minimiser l'impact de notre intervention, les bords du terrain permettront au véhicule lourd d'accéder au massif SP4. Nous demandons l'accord du maitre d'ouvrage et de la maitrise d'oeuvre avant toute intervention. De plus, celle-ci est conditionnée par les conditions météorlogiques. Elle ne pourra être réalisée par temps pluvieux ou sur terrain humide.				
	MONTANT TOTAL HORS TAXES (EUR)				6 807,24
	T.V.A. (20 %)				1 361,45
	MONTANT TOTAL T.T.C. (EUR)				8 168,69

Le présent devis et les conditions générales de vente figurant au verso [OU *figurant en annexe du présent devis*] *forment un tout indissociable. L'acceptation de ce devis emporte validation sans réserve de nos conditions générales de vente.*

Validité de l'offre : 1 mois
Conditions de règlement : 30 jours date de facture

Yannick Raguenes
Responsable d'Affaires

Engagement de travaux :
En cas d'accord sur le présent devis, merci de nous adresser un exemplaire signé, revêtu de la mention manuscrite BON POUR ACCORD, du cachet de l'entreprise et des lieu, date, nom et prénom du signataire.